

### 3<sup>ème</sup> ATP : Substances CMR nouvelles ou modifiées

N°CAS	N°INDEX	NOM chimique	Secteurs d'activités et/ou utilisations	Nouvelle classification/etiquetage SGH			Commentaires
		(synonyme d'usage)		C	M	R	
110-80-5	603-012-00-X	<b>2-Ethoxyethanol</b> ( <i>ethylglycol</i> )	Solvant pour la fabrication de peintures, vernis, laques, encres d'imprimerie. Solvant pour l'industrie de matière plastique, de la nitrocellulose, de colorants dans l'industrie du textile et du cuir. Antigel pour carburant d'aviation. Intermédiaire de synthèse.	/	/	R1B (H360 FD)	R2 (R60/R61 R10 R20/21/22) modification = devient étiqueté inflammable H226 avec le picto et perte du R21
109-99-9	603-025-00-0	<b>Tetrahydrofurane</b>	Solvant pour résines et matières plastiques (résines vinyliques) présent dans de nombreux secteurs industriels (colles dont les colles assemblage PVC, peintures, vernis, d'encres et synthèse en chimie organique).	C2 (H351)	/	/	R11 R19 R36/37
3878-19-1	613-016-00-3	<b>Fuberidazole</b>	Fongicide rencontré dans le milieu agricole. Inhibiteur d'entérovirus	C2 (H351)	/	/	R22 R50/53
110-05-4	617-001-00-2	<b>Di tert-butyl peroxyde</b>	Utilisation principale en industrie : pour initier des réactions chimiques	/	M2 (H341)	/	R7 R11
13674-87-8	015-199-00-X	<b>Tris [2-chloro-1-chloromethyl)ethyl] phosphate ou TDCPP</b>	Le TDCPP est un retardeur de flammes utilisé dans les mousses de polyuréthane et de polyisocyanurate. Il est également présent dans les plastiques, les résines et les doublures de tissu.	C2 (H351)	/	/	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
22398-80-7	015-200-00-3	<b>Phosphure d'Indium</b>	Utilisation principale dans l'industrie micro-électronique comme semi conducteur pour la fabrication d'écran à cristaux liquide (LCD). De diode pour laser, de cellule photovoltaïque, de LED pour les communications sur fibres optiques.	C1B (H350) si >= 0,01%	/	R2 (H361f)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
25155-23-1	015-201-00-9	<b>Phosphate de Trixyle</b>	Informatique, automobile, électronique, nucléaire, textile, du cuir. Utilisé comme liquide « fonctionnel » (fluide résistant au feu, fluide hydraulique, lubrifiant, additifs dans la fabrication de résine et de caoutchouc) et retardateur de flamme dans l'industrie de production de plastique.	/	/	R1B (H360F)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
75980-60-8	015-203-00-X	<b>Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine</b>	Industries des encres UV et EB comme photoamorçeurs radicalaires.	/	/	R2 (H361f)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
25637-99-4, 3194-55-6	602-109-00-4	<b>Hexabromocyclododecane ou HBCDD, 1,2,5,6,9,10-hexabromocyclododecane</b>	Additif de type retardeur de flamme (ignifugeant bromé) destiné aux industriels et au grand public. Les usages : mousse polystyrène pour l'isolation des bâtiments et des emballages, les tissus d'ameublement, le matériel électrique et électronique.	/	/	R2 (H361) Lact (H362)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008

### 3<sup>ème</sup> ATP : Substances CMR nouvelles ou modifiées

N°CAS	N°INDEX	NOM chimique	Secteurs d'activités et/ou utilisations	Nouvelle classification/etiquetage SGH			Commentaires
		(synonyme d'usage)		C	M	R	
71751-41-2, 65195-55-3	606-143-00-0	<b>Abamectine (combinaison de l'ivermectine B1a et de l'ivermectine B1b) (ISO)</b> <b>Avermectine B1a (pureté ≥ 80%)</b>	Insecticide et acaricide en agriculture	/	/	R2 (H361d)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
98-73-7	607-698-00-1	<b>Acide 4-tert-butylbenzoïque</b>	Stabilisateur thermique dans la fabrication de PVC. Fabrication de polymères (résines alkydes et polyesters). Fabrication de pigments.	/	/	R1B (H360F)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
129-73-7	612-281-00-2	<b>N,N,N',N''-tetraméthyl-4-4'-benzylidenedianiline ou Vert leucomalachite</b>	Colorant d'histologie, indicateur pH. Traitement des maladies fongiques et parasitaires en aquaculture commerciale.	C2 (H351)	/	M2 (H341)	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008
67129-08-2	616-205-00-9	<b>2-chloro-N-(2,6-diméthylphényl)-N-(1H-pyrazole-1-ylméthyl)acétamide ou métazachlore (ISO)</b>	Herbicide	C2 (H351)	/	/	pas classé au règlement(CE) n°1272/2008